

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Le 19 février 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 février 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-08

OBJET : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE SURELEVATION DU BATIMENT DU SIEGE DE LA CCPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Patrice FOURNIER

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS, Mme Michèle FAUQUE

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

AURIBEAU : M. Roland CICERO donne pouvoir à M. Roger ISNARD

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-08-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026
Page 1 sur 3

CC-2026-08

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2194-1 autorisant la modification de marché lorsque les modifications ne sont pas substantielles,

Vu, la décision N°2025-52 du 10 mars 2025 approuvant les marchés de travaux de surélévation du bâtiment du siège de la CCPAL pour un montant total de 211 674,67 € HT réparti en 6 lots,

Vu la délibération N°CC-2025-95 du conseil communautaire du 30 septembre 2025 relative à l'avenant n°1 au lot 1 du marché susvisé,

Considérant, la nécessité de mettre en œuvre des travaux supplémentaires sur les lots n°1, 3, 5 et 6, pour un montant global de 17 486,69 € HT, soit 20 984,03 € TTC, pour les raisons suivantes :

- Lot 1 : réfection complète de la façade de la partie surélevée, modification des cloisons phoniques, travaux supplémentaires de faux-plafond, divers travaux supplémentaires de maçonnerie et second œuvre en plus-value, divers travaux supplémentaires de maçonnerie et second œuvre en moins-value ;
- Lot 3 : modification du groupe extérieur de climatisation pour raccorder 8 unités au lieu de 7 ;
- Lot 5 : fabrication d'une tôle aluminium thermolaquée pour l'habillage de la trémie de l'escalier intérieur ;
- Lot 6 : remplacement du carrelage du local technique et des sanitaires par du sol PVC, travaux supplémentaires de rénovation du sol et des murs dans le hall et le bureau du rez-de-chaussée,

Considérant, l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 5 février 2026,

Le Président propose de délibérer pour l'autoriser à signer les avenants au marché de travaux, selon le récapitulatif suivant :

Lots	Titulaires	Montant HT marché initial	Avenant septembre 2025	Avenant février 2026	Montant HT total	%
Lot 1 : gros œuvre / second œuvre	CARRE BTP (13570 BARBENTANE)	107 189,47 €	19 919,20 €	10 538,06 €	137 646,73 €	28,41%
Lot 2 : menuiserie intérieures et extérieures	FAUCHERON (84400 APT)	28 998,56 €	-	-	28 998,56 €	
Lot 3 : plomberie et climatisation	ALLARD (84400 APT)	20 255,00 €	-	510,00 €	20 765,00 €	2,52%
Lot 4 : électricité et sécurité incendie	THEROND (84400 APT)	19 791,60 €	-	-	19 791,60 €	
Lot 5 : serrurerie	JANODY (84400 APT)	18 600,00 €	-	595,00 €	19 195,00 €	3,20%
Lot 6 : peinture et revêtement de sol	GARCIA PEINTURE (84250 LE THOR)	16 840,06 €	-	5 843,63 €	22 683,69 €	34,70%
	TOTAL	211 674,69 €	19 919,20 €	17 486,69 €	249 080,58 €	17,67%

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260219-2026-08-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026
Page 2 sur 3

Approuve, les avenants au marché de travaux de surélévation du bâtiment du siège de la CCPAL pour les lots n°1, 3, 5 et 6, d'un montant global de 17 486,69 € HT tel que détaillés ci-dessus, portant le montant global du marché à 249 080,58 € HT, soit 298 896,70 € TTC,

Dit, que la dépense correspondante est imputée sur le budget principal de la Communauté de communes,

Précise, que le délai global d'exécution des travaux est prolongé d'un mois,

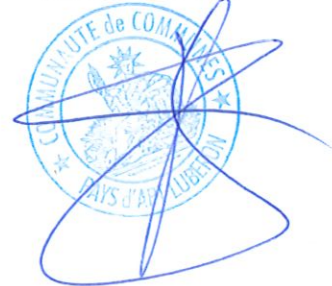
Autorise, le Président à signer les avenants correspondants et les pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 04/03/2026

CC-2026-08

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260219-2026-08-DE Date de télétransmission : 24/02/2026 Date de réception préfecture : 24/02/2026 Page 3 sur 3
--

